

Lycée d'Enseignement Général - Technologique
et Supérieur agricole de NEVERS CHALLUY

**Le Proviseur du Lycée de NEVERS -
Challuy,**

aux Parents d'Étudiants

Madame, Monsieur,

Votre fils, fille, ayant été admis (e) dans notre établissement pour l'année scolaire 2018-2019 en **BTS 1ère année**, je vous prie de bien vouloir nous **retourner sous huitaine après votre admission** - le dossier complet accompagné des documents exigés dont vous trouverez la liste ci-joint.

Votre fils, fille, ayant été admis (e) dans notre établissement pour l'année scolaire 2018-2019 en **BTS 2ème année**, je vous prie de bien vouloir nous retourner pour le **16 juin**- le dossier complet accompagné des documents exigés dont vous trouverez la liste ci-joint.

DATES DE RENTREE

Mardi 04 septembre 2018

13h30 : rentrée des classes de BTS première année (chaîne administrative, installation à l'internat à partir de 9h)

15h30 : rencontre parents, étudiants, équipe de direction

16h 30-17h30 : rencontre parents, étudiants, équipes pédagogiques

↳ **Début des cours mercredi 05 septembre à 8h avec le coordonnateur de filière, puis selon l'emploi du temps.**

Mardi 04 septembre 2018

15h30: rentrée des classes de BTSA 2^{ème} année

15h30-17h30 : chaîne administrative, installation à l'internat

17h30 -18h : rencontre parents, étudiants, équipe de direction

↳ **Début des cours mercredi 06 septembre à 8h selon l'emploi du temps**

Mercredi 05 septembre 15h30 -17h30 : Sécurité Sociale Etudiante / RDV individuels

Vous devrez :

- adhérer à une **assurance responsabilité civile et accidents**
- fournir l'**attestation "accidents et responsabilité civile"** couvrant votre responsabilité de chef de famille et la responsabilité individuelle de votre enfant

Le jour de la rentrée scolaire il vous sera demandé un chèque d'un montant global pour:

- **les frais de photocopies** (tarif en fonction de la filière)
- **l'achat ou le renouvellement de la carte de cantine** (6,50 euros)

NB – Ne pas renvoyer le chèque avec le dossier d'admission - Il est à remettre à l'administration le jour de la rentrée scolaire

Veillez agréer, Madame, Monsieur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Le proviseur du Lycée de NEVERS -Challuy

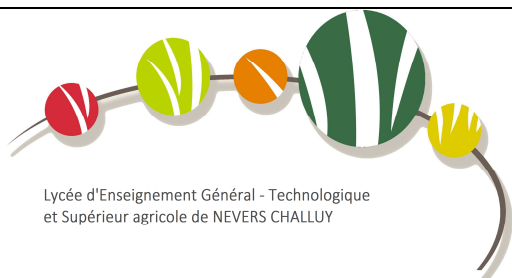
Jean-Marc GUIBERTEAU

VOTRE DOSSIER D'ADMISSION COMPREND

- ↪ **Des pièces destinées à votre information à conserver**
- ↪ **Un bordereau de retour** (avec cases à cocher pour les pièces jointes)
- ↪ **Des documents numérotés de 1 à 7 (indiqués dans le bordereau) à retourner à l'établissement avant la date indiquée**

Les règles de vie dans l'établissement : ces documents sont à consulter sur le site Internet de notre établissement www.epleanevers-cosne.educagri.fr, rubrique LEGTA site de Nevers

- ✓ Règlement intérieur du Lycée de NEVERS Challuy
- ✓ Règlement de l'Exploitation
- ✓ Règlement de la demi-pension
- ✓ Convention de mise à disposition temporaire d'une chambre étudiante
- ✓ La charte informatique
- ✓ La Charte Eco- lycéen



Lycée d'Enseignement Général - Technologique
et Supérieur agricole de NEVERS CHALLUY

Renseignements Pratiques

INFORMATION POUR LES ETUDIANTS

1) Les différents régimes

Les étudiants (*filles ou garçons*) ont la possibilité d'être :

- ✓ Internes en résidence chambre collective
- ✓ Internes en résidence chambre individuelle
- ✓ Demi-pensionnaires
- ✓ Externes

✋ Pour tout changement de régime (ex : interne en 1/2 pensionnaire ou vice et versa) **la demande devra être faite par courrier à M. Le Proviseur huit jours avant le début d'un trimestre.** AUCUN CHANGEMENT DE REGIME NE SERA PRIS EN COURS DE PERIODE SCOLAIRE

2) Montant des pensions (tarif 2018)

Répartition :

- 1^{er} trimestre (de septembre à décembre) 40 %
- 2^{ème} trimestre (de janvier à mars) 35 %
- 3^{ème} trimestre (d'avril au 15 juin) 25 %

Statut Lycéen ^①	Pension Chambre collective	½ Pension	Frais de photocopies	Frais d'assurance RC Stage ^②	Hippologie / Equitation par séance
	1600 € Caution 50€	585 €	10.40 €	9.50€	14.40 €

① 2nde – 1^{ère} STAV – 1^{ère} S – Tle STAV – Tle S

② pour les classes effectuant des stages

Statut étudiant ^①	Pension Chambre individuelle avec douche ^③	Pension Chambre collective	½ Pension	Frais de photocopies (remplacement des manuels)	Frais d'assurance RC Stage ^②	Hippologie / Equitation par séance
	2417 € Caution 100€	1958 € Caution 100€	740€	114.50€	9.50 €	12.20 €

① Etudiants de BTS et Licence Professionnelle

③ Sous réserve de places disponibles

Les étudiants de BTS ne sont pas soumis à des frais d'inscription.

✋ Si vous êtes intéressés par le prélèvement automatique et mensuel pour le paiement des pensions, retournez le document joint au dossier

2) Les demandes de bourses

Des bourses de l'enseignement supérieur peuvent être attribuées aux familles. Le dossier de demande est à réaliser du 15 janvier au 31 Mai 2018 en ligne

www.etudiant.gouv.fr

Transmettre la notification de bourse sous pli (sans autre document) adressée à Mme DEGRAVE – secrétariat (attention la notification peut se trouver dans les mails indésirables).

Une bourse,
un logement ?

Avec la demande
en ligne, vous avez toutes
les cartes en main



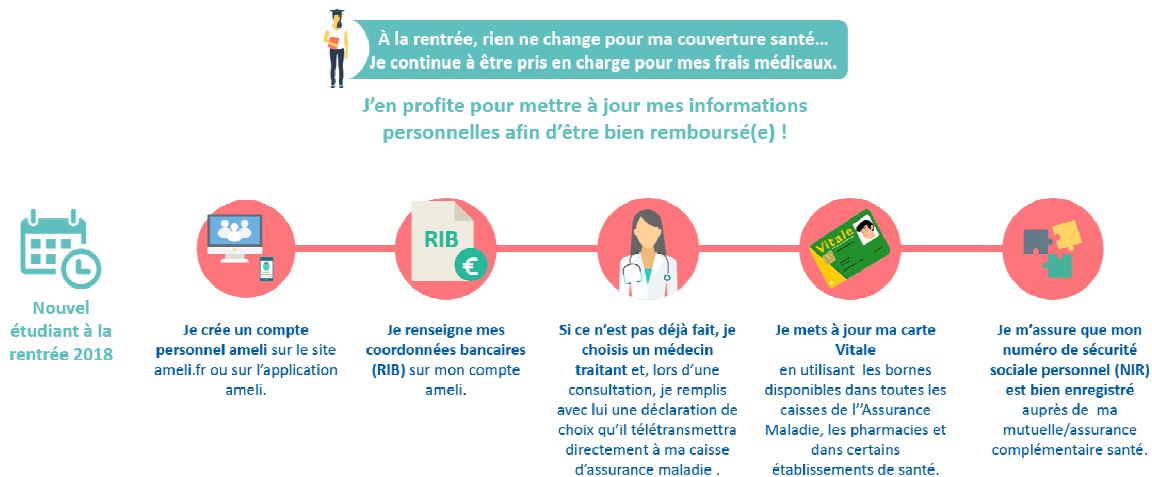
5) Sécurité Sociale Etudiante

Si vous entrez dans l'enseignement supérieur à la rentrée 2018/2019...

À compter du 1er septembre 2018, si vous vous inscrivez pour la première fois dans un établissement d'enseignement supérieur, vous ne changez pas de régime obligatoire d'assurance maladie pour le remboursement de vos frais de santé.

Vous restez affilié·e en tant qu'assuré·e autonome à votre régime actuel de protection sociale, généralement celui de vos parents ou tuteurs légaux, et ce quel que soit ce régime (général, agricole ou autre).

Vous n'avez aucune démarche à effectuer pour cette affiliation, mais profitez-en tout de même pour vous **créer un compte ou mettre à jour vos informations personnelles sur ameli.fr** afin de bien percevoir vos futurs remboursements de frais de santé.



Si vous êtes déjà étudiant·e, vous resterez affilié·e à votre mutuelle étudiante. Dans un cas comme dans l'autre, la démarche annuelle d'affiliation n'est plus nécessaire et la cotisation de 217€ est supprimée.

6) Transport

Prendre contact avec le Conseil Général de votre département pour connaître les modalités

→ De la gare de Nevers au lycée agricole de Challuy

Un service du bus de ville Taneo (ligne 10) emmène les élèves et les étudiants à la gare routière de NEVERS jouxtant la gare S.N.C.F (prix approximatif du ticket 1.20€)

A titre indicatif, départ de la gare routière pour le lycée : le lundi matin à 7h43 ou 8h40 (horaires à vérifier auprès de Taneo le 1^{er} septembre Tel : 03 86 71 94 20 ou sur le site Taneo)

A titre indicatif, départ du lycée pour la gare : le vendredi soir après les cours à 16h45.

👉 Pour tout souci de transport : se manifester dès la rentrée auprès de la Vie Scolaire

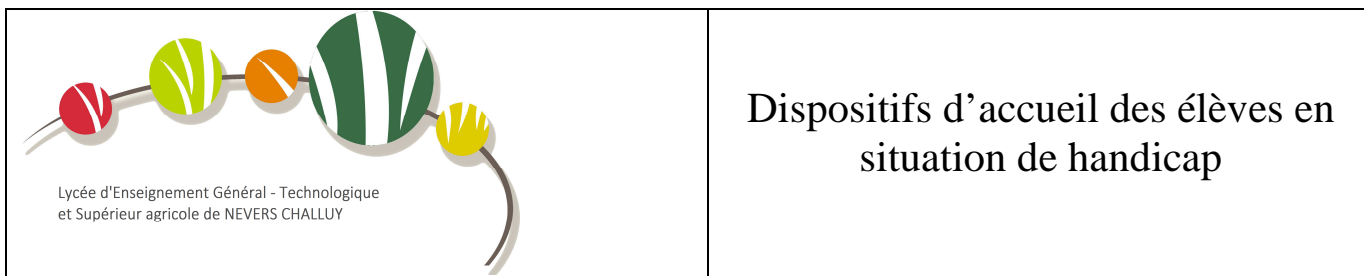
7) Trousseau obligatoire pour les étudiants internes :

- ✓ Matériel de nettoyage pour la chambre
- ✓ Vaisselle/ ustensiles de cuisine si besoin
- ✓ 1 oreiller + taie d'oreiller
- ✓ 1 protège matelas ou protection de matelas (alèse en coton molletonné) forme drap housse en 100% coton – Dimension 90 x 190 pour matelas épaisseur 18 à 20 cm
- ✓ 1 paire de draps (à changer tous les 15 jours au maximum)
- ✓ couvertures ou couette
- ✓ 2 cadenas
- ✓ serviettes et gant de toilettes
- ✓ nécessaire de toilette
- ✓ 1 paire de pantoufles d'intérieur
- ✓ 1 sac à linge sale
- ✓ pyjama, tenues vestimentaires de rechange pour la semaine
- ✓ 1 trousse avec nécessaire de toilette
- ✓ nécessaire pour l'entretien des chaussures
- ✓ cintres

Le lycée n'assure pas ni le blanchissage, ni l'entretien du linge. Le nettoyage du linge de lit est obligatoire tous les 15 jours- Pour les étudiants qui restent le week-end, une machine à laver est mise à disposition.

.....

**Le lycée n'est pas responsable des vols commis dans son enceinte.
(Objets précieux sous cadenas)**



Dispositifs d'accueil des élèves en situation de handicap

Si vous souhaitez des renseignements et/ou la mise en œuvre d'un dispositif d'aide pour la rentrée, merci de l'indiquer sur la fiche santé présente dans le dossier d'inscription et prendre contact avec l'infirmière du lycée dès le jour de la rentrée afin de constituer un dossier de demande d'aménagement.

Les dys, qu'est-ce que c'est ?

Les troubles de l'apprentissage (les dys) sont des troubles durables qui constituent une déficience, en particulier pour l'accès à l'éducation et nécessitent une prise en charge adaptée. Ils sont difficiles à repérer.

Dyslexie : lecture, difficulté dans le décodage des lettres, des syllabes et des sons
l'écrit

Dysorthographe : orthographe, difficulté à

Dyscalculie : calcul, difficulté à dénombrer, en géométrie

Dysgraphie : graphisme, difficulté dans le dessin des lettres, mauvaise écriture
prononciation des mots, des sons

Dysphasie : langage oral, difficulté dans la

Difficultés aussi présentes en termes d'orientation (temps et espace), d'attention (lenteur, rêverie), de mémorisation et de concentration.

Quels sont les dispositifs d'aide ?

Dans le cadre de la loi d'orientation pour l'Avenir de l'Ecole, une des dispositions est de « soutenir les élèves en difficulté par un programme personnalisé » : **le but est de remédier aux difficultés de l'élève, le rassurer dans sa scolarité et l'accompagner à la fin de son cycle d'orientation.** Aussi, il est proposé aux élèves en difficultés (troubles de l'apprentissage et/ou troubles de la santé) des dispositifs d'aide qui **engagent** le jeune, les parents et l'équipe pédagogique. La réussite à un examen aménagé (1/3 temps, ordinateur, relecture des consignes, AVS,...) **dépend** du bon déroulement de l'année scolaire donc d'un aménagement de la scolarité.

👉 **La demande d'aménagement de la scolarité est à l'initiative des parents.**

🚦 **Le PAP Projet d'Accueil Personnalisé (Dispositif interne à l'établissement)**

Le plan d'accompagnement personnalisé est un dispositif d'accompagnement pédagogique permettant des aménagements et adaptations de nature pédagogique nécessaires afin que les élèves concernés puissent poursuivre leur parcours scolaire dans les meilleures conditions, en référence aux objectifs du cycle.

Le constat des troubles est fait par le médecin qui suit l'enfant, au vu de l'examen qu'il réalise et, le cas échéant, des bilans psychologiques et paramédicaux réalisés auprès de l'élève.

Le chef d'établissement élabore le plan d'accompagnement personnalisé avec l'équipe éducative, en y associant la famille ainsi que les professionnels concernés ; le professeur principal est chargé de coordonner la mise en œuvre et le suivi du plan d'accompagnement personnalisé.

🚦 **Le PAI Projet d'Accueil Individualisé (Dispositif interne à l'établissement)**

Le **PAI** concerne les enfants ou adolescents atteints de troubles de la santé évoluant sur de longues périodes (à l'exclusion des maladies aiguës), d'allergie ou d'intolérance alimentaires, pour lesquels des mesures particulières doivent être prises afin qu'ils puissent suivre leur scolarité. Le PAI est un aménagement de la scolarité interne à l'établissement. Il doit permettre l'aménagement de la scolarité et/ou la possibilité de traitement médical au sein de l'établissement. Le PAI est valable un an et est reconductible.

🚦 **L'aménagement d'épreuves**

Toute personne présentant un handicap et candidate à un examen, est fondée à déposer **une demande d'aménagement des épreuves** de l'examen qu'elle souhaite présenter. Les dispositions relatives à l'aménagement des épreuves portent sur les conditions de déroulement des épreuves - qu'elles soient matérielles (accessibilité des locaux, installations des salles et lieux de passage des épreuves, sujets adaptés), ou qu'il s'agisse d'aides techniques (ordinateur, machine Braille), ou d'aides humaines (lecture des énoncés, secrétariat, interprète LSF, codeur LPC...), un temps majoré (tiers-temps) ; un déroulement particulier de l'examen.



FUTSAL RUGBY TENNIS
 MUSCULATION BADMINTON
 ESCALADE VTT VOLLEY
 BASKET BADTEN ULTIMATE...

Créneaux horaires entre midi et deux, en soirée et le mercredi après-midi

Madame, Monsieur,

En complément des heures d'E.P.S obligatoires, votre enfant peut, s'il le souhaite participer aux activités de l'association sportive de l'EPL Nevers-Cosne-Plagny

S'il souhaite participer, **même s'il n'a pas la certitude de le faire régulièrement**, veuillez nous retourner les deux documents ci - dessous et ci - contre, accompagnés de votre règlement de **20 euros** par chèque à l'ordre de l'Association Sportive.

ATTENTION : afin d'être couvert, les autorisations et le règlement doivent être à jour dès le premier entraînement

AUTORISATION PARENTALE

Je soussigné(e)

père, mère, tuteur, représentant légal (1)

autorise (2)

en classe de

à participer aux activités de l'Association sportive du L.E.G.T.A. de Challuy

et autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en

cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (3)

Fait à le

Signature du responsable

- 1) Rayer la mention inutile
- 2) Indiquer Nom - Prénom du licencié
- 3) Rayer en cas de refus d'autorisation

Pièce n°4



UNSS
 UNION NATIONALE
 DU SPORT SCOLAIRE



Lycée de NEVERS-Challuy

Lycée d'Enseignement Général et
 Technologique Agricole de NEVERS

CERTIFICAT MÉDICAL D'APTITUDE AUX SPORTS
UNSS - COMPÉTITIONS - SPORTS ÉQUESTRES

Je soussigné, docteur en médecine

Certifie avoir examiné : Nom Prénom

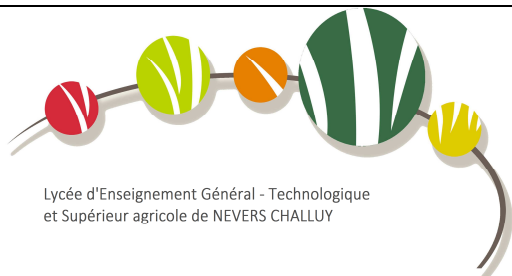
Et n'avoir constaté aucun signe contre-indiquant la pratique des sports dans le cadre :

- De l'U.N.S.S. (1)
- Pour les sports équestres (1)
- Et lors de compétitions (1)

A Le

Signature et cachet du médecin

(1) Rayer la mention inutile



Les buts de l'association ALESA du Lycée de NEVERS Challuy

L' **Association des Lycéens – Étudiants – Stagiaires et Apprentis** a pour but d'organiser des activités, des sorties culturelles ou de loisirs, mais aussi de favoriser les projets d'élèves, les voyages, les actions humanitaires, les ateliers, les clubs... Cette association est celle des élèves au service des élèves et de leur bien-être.

Améliorer le quotidien au lycée et en dehors des cours

2 foyers sont mis à disposition des élèves: celui des secondaires et celui des BTS.

Le bar des élèves permet lors des moments de pause de se retrouver autour d'une boisson chaude et d'un petit goûter afin de recharger les batteries.

Des prix raisonnables sont pratiqués et les adhérents de l'association ont quelques avantages.

Le bar est géré entièrement par les élèves qui le souhaitent avec l'aide du bureau de l'association et des enseignants d'ESC. Une réunion d'information sera organisée à la rentrée.

Fonctionnement de l'ALESA

D'un point de vue financier, elle fonctionne surtout grâce aux cotisations des élèves. Elle gère également les bénéfices réalisés par les projets des élèves, afin de réinvestir cet argent dans les projets des élèves... Le lycée est son principal partenaire : il prête les locaux, et participe aux transports lors des sorties.

D'un point de vue humain, l'ALESA est gérée par un conseil d'administration (20 élèves) dont un bureau (6 élèves) avec le soutien des enseignants d'ESC. Mais chaque adhérent peut être volontaire pour prendre des responsabilités, par exemple, animer un club ou organiser une soirée. Il faut savoir que les élèves du bureau apprennent à gérer et à animer l'association avec les responsabilités qui y sont afférentes (gestion de la trésorerie, décisions...) Rien ne sera fait sans la volonté des élèves.

Cotisation

La cotisation est de 15 € pour l'année. Il est aussi possible de s'inscrire au trimestre avec une cotisation trimestrielle de 7€. Toutes les activités ALESA sont à moitié prix pour les adhérents. Exemple : sortie cinéma à 3.50€ au lieu de 7€

Formation des membres du bureau de l'ALESA

Les membres du bureau participeront à une formation à la gestion de l'association et à son animation en octobre.

Une page Facebook, des affichages dans les locaux et à la cantine permettent d'informer les élèves sur les activités proposées.

Pour adhérer à l'Association ALESA :

Remplir le coupon ci-dessous et le transmettre **le jour de la rentrée** en bout de chaîne administrative à l'enseignant d'ESC ou s'inscrire sur <http://challuy.alesa58.fr/public/members/new.php>

✂-----

Nom :

Prénom :

Classe :

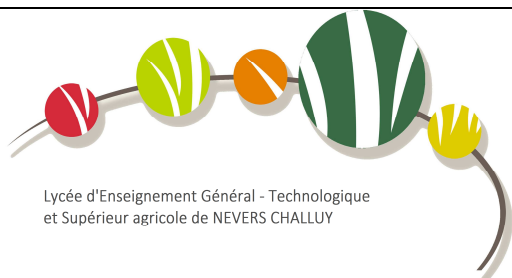
Je souhaite adhérer à l'ALESA pour l'année scolaire 2018-2019 et transmets ma cotisation de 15 euros à la rentrée.

Signature

Dossier d'admission au lycée NEVERS CHALLUY

www.epleanevers-cosne.educagri.fr

tél. : 03.86.21.66.00 – fax : 03.8621.66.10 – mail : nevers.legta@educagri.fr



Lycée d'Enseignement Général - Technologique
et Supérieur agricole de NEVERS CHALLUY

Les Enseignements Facultatifs

Hippologie / Equitation

1. Dans les **classes de secondaire**, les élèves disposent d'un choix varié d'enseignements facultatifs parmi lesquels l'hippologie équitation. Les choix possibles sont les suivants :

	Classes de 2GT	Filière STAV	Filière S
EPS	√	√	√
Section sportive rugby ❶	√	√	√
Hippologie équitation	√	√	√
Pratique sociale et culturelle	√	√	√
Pratique professionnelle « ferme » / « aménagement paysager »	√	√	

Les enseignements facultatifs sont mis en œuvre sous réserve de la présence d'au moins 8 élèves et des moyens alloués par l'autorité académique.

❶ Cet enseignement est dispensé sur des créneaux horaires différents des autres enseignements facultatifs et permet, si le jeune le souhaite, le choix de 2 enseignements facultatifs dont le rugby, ce toutefois dans la mesure des places disponibles.

2. En BTSA PA, les enseignements possibles sont les suivants :

Modules techniques et pratiques de conduite du cheval de loisir (modules M55 « manipulations et appréciation du cheval », M56 « conduite du cheval » ; **module d'initiative locale (MIL)** « hippologie équitation, valorisation du jeune cheval »). Ces modules se déroulent sur l'ensemble des 2 années de formation. L'étudiant fait le choix à l'entrée en BTS PA entre les enseignements suivants :

Modules élevage Bovins	Production de viande bovine : 78 h dont 38 h de zootechnie et 40 h de productions fourragères	Appréciation et manipulation des bovins 38 h	MIL « Elevage ovin » - 29 h + Certiphyto - 14.5h	MIL « agriculture biologique et vente directe » - 43.5 h	Activité équestre en option – 12.20 € / séance
Modules Cheval	Elevage du Cheval 78 h dont 38 h d'hippologie	Appréciation et manipulation du cheval 40 h		MIL « Valorisation du jeune cheval » - 43,5 h	

Pour l'ensemble des enseignements dispensés en secondaire ou BTSA, aucun niveau n'est exigé en termes de « galops ».

LE CENTRE EQUESTRE

Le lycée ne dispose pas de centre équestre. Il travaille en convention avec le centre équestre « Les écuries de l'Aubois » situé à 18 kms du lycée en direction de Bourges.

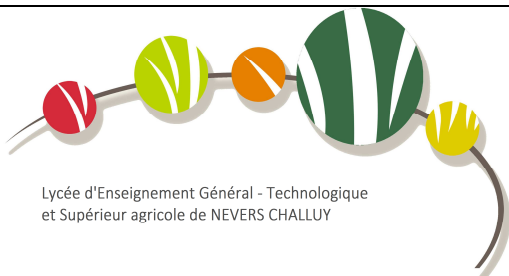
Centre équestre des écuries de l'Aubois, Franck PORTEJOIE

Rue de l'Hippodrome 18150 LA GUERCHE SUR L'AUBOIS

Tél fixe : 02 48 74 89 18 - Tél portable : 06 82 37 46 32 - Email : ecuries.aubois@wanadoo.fr

- ✓ Le **transport** des jeunes jusqu'au centre équestre est assuré par l'établissement pour les secondaires. Les BTSA s'y rendent avec leurs véhicules personnels, en pratiquant le covoiturage. Ils doivent toutefois dans ce cas disposer d'une police d'assurance permettant le transport de leurs camarades à titre gratuit dans le cadre scolaire.
- ✓ Le **matériel** nécessaire est précisé dans la liste des fournitures.

N.B : Le Règlement Intérieur du lycée s'applique dans le cadre du centre équestre.



Lycée d'Enseignement Général - Technologique
et Supérieur agricole de NEVERS CHALLUY

Liste des fournitures

BTS

Pour tous les étudiants de BTS :

- ✓ Calculatrice avec mode examen
- ✓ Clés USB
- ✓ Un support rigide pour prise de notes + bloc notes
- ✓ Matériel pour rapports ou dossiers (spirales pour les reliures, feuilles cartonnées, des feuilles transparentes plastifiées, ...)
- ✓ Un ordinateur personnel n'est pas obligatoire mais apporte un confort de travail
- ✓ En EPS :
 - Tenue de sport différente de celle de ville (maillot, short, survêtement)
 - Protège-dents obligatoire pour les entraînements de rugby

Étudiants en BTS PA

Pour les ouvrages de zootechnie : prévoir au moins un livre pour 2 étudiants

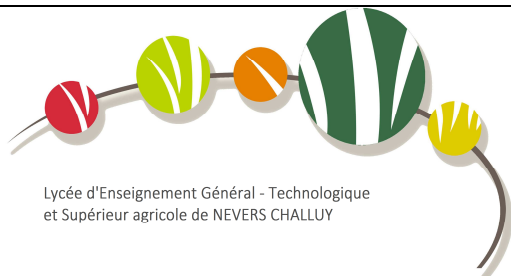
- ✓ une paire de bottes de ferme et chaussures de sécurité pour TP sur l'exploitation et les visites et une cote de travail
- ✓ Une blouse blanche pour la biologie et la chimie
- ✓ 1ère année: Prévoir l'achat ultérieur (commandes groupées par les enseignants au début du 1er trimestre) de :
 - Matériel de dissection (prévoir un budget entre 15 et 20€, commande groupée possible à la rentrée)
 - Ouvrage de Zootechnie (alimentation) nécessaire dans le cadre de la préparation à l'examen ; coût environ 26 euros suivant le nombre commandé réduction de 10 à 15 % sur le prix public en fonction de la commande).
 - Ouvrage de Zootechnie (reproduction) nécessaire dans le cadre de la préparation à l'examen ; coût environ 26 euros suivant le nombre commandé (réduction de 10 à 15 % sur le prix public en fonction de la commande).
- ✓ 2ème année : Prévoir l'achat ultérieur (commandes groupées par un enseignant au début du 1er trimestre) de :
 - Ouvrage de Zootechnie production laitière (au moins un livre par étudiant) coût 35 euros (prix public si achat individuel 42€ + port).
 - Ouvrage de Zootechnie génétique (commandes groupées par un enseignant au début du 1er trimestre)
- ✓ Hippologie- équitation
 - Bottes d'équitation et obligatoirement un casque d'équitation attache 3 points homologué à la norme EN 1384
 - une paire d'éperons (pas d'éperons boules)
 - deux paires de guêtres antérieures fermées
 - une paire de rênes allemandes
 - matériels de pansage (étrille, bouchon, brosse douce, cure pied)
 - un stick (cravache longue)
 - un gilet de cross (conseillé)

Étudiants en BTS ACSE

- ✓ Blé tendre - Guide de culture - Editions ARVALIS Auteur(s) : ARVALIS - Institut du végétal
- Référence : 349 - ISBN : 978-2-8179-0349-1 - Prix : 27 € TTC
- ✓ une paire de bottes de ferme et chaussures de sécurité pour les visites et stages en exploitation, ainsi qu'une cote de travail

Étudiants en BTS GEMEAU

- ✓ Une blouse blanche pour la biologie et la chimie (GEMEAU / PA)
- ✓ une paire de bottes pour les visites
- ✓ une tenue de travail adaptée en fonction de la structure choisie et le cas échéant des chaussures de sécurité.



Lycée d'Enseignement Général - Technologique
et Supérieur agricole de NEVERS CHALLUY

BORDEREAU DE RETOUR DU DOSSIER D'ADMISSION

DOCUMENTS A RENVOYER

Joindre avec les pièces demandées

- cocher les cases correspondantes lorsque les documents sont joints.

NOM de l'étudiant :

CLASSE (demandée) :

PRENOM(S) de l'étudiant :

DOCUMENTS A COMPLETER :

RENSEIGNEMENTS-ADHESION

- Dossier d'Admission (**document 1**)
- Papillons d'adhésion au règlement aux différents règlements intérieurs et chartes de l'établissement (**document 2**)

AUTORISATIONS

- Utilisation et stationnement d'un véhicule (**document 3**)

ASSURANCE ET REGIME SECURITE SOCIALE ETUDIANT

- Déclaration d'assurance responsabilité civile (**document 4**)
- Photocopie de la carte grise, du permis de conduire et de l'assurance du véhicule

INTENDANCE

- Engagement au paiement de la pension et aux frais de scolarité (**document 5**)
- Prélèvement automatique
- Chèque de caution de 100 euros

DOSSIER MEDICAL ET SPORT

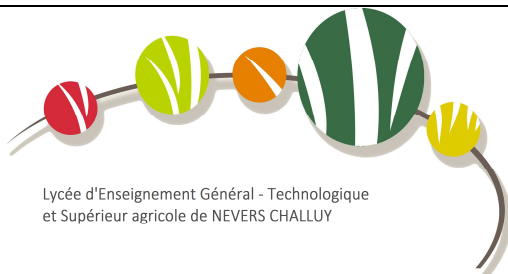
- Fiche d'urgence et de santé à compléter (**document 6**)
- Certificat médical obligatoire pour UNSS, options rugby et équitation (**document 7**)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIRE pour TOUS les étudiants :

- 2 photos d'identité (portant nom et classe au verso)
- Photocopie recto-verso de la carte d'identité de l'élève / Les candidats étrangers devront fournir une pièce d'état civil
- Certificat de scolarité des autres enfants scolarisés (uniquement en cas de demande de bourses)

PIECES A JOINDRE OBLIGATOIRE pour les NOUVEAUX étudiants :

- Photocopie du livret de famille (page des parents + pages de tous les enfants)
- Un relevé d'identité bancaire ou postal du responsable légal et celui de l'étudiant
- Un certificat d'EXEAT à demander à votre établissement d'origine
- Photocopie des 3 derniers bulletins scolaires
- Photocopies de la JAPD et/ou du recensement (si non effectués à la rentrée, les remettre dès la réalisation)
- Photocopie des diplômes obtenus précédemment (ou momentanément des relevés de notes du diplôme, en attendant le diplôme officiel dont une photocopie devra immédiatement être remise au bureau de la vie scolaire)



RENSEIGNEMENTS concernant LA FAMILLE

PERE: responsable légal

MERE : responsable légale

Situation familiale: mariés séparés divorcés veuf (ve) concubinage

Les 2 parties doivent être obligatoirement remplies, même en cas de divorce ou de séparation

En cas de parents séparés, enfant domicilié chez son père sa mère

Nom:.....

Nom Mme Melle:.....

Prénom:.....

Prénom:.....

Adresse du domicile:

Adresse du domicile si différente du père

.....

.....

.....

.....

Code postal:.....

Code postal:.....

Commune:.....

Commune:.....

Tél personnel :.....

Tél personnel :.....

Liste rouge : Oui Non (1)

Liste rouge : Oui Non (1)

Portable:.....

Portable:.....

Fax:.....

Fax:.....

Adresse E-mail:.....

Adresse E-mail:.....

Emploi:.....

Emploi:.....

Nom- adresse du lieu de travail:

Nom- adresse du lieu de travail:

.....

.....

.....

.....

N° Tél:

N° Tél:

Fax:.....

Fax:.....

N° d'immatriculation à la Sécurité Sociale ou MSA:

N° d'immatriculation à la Sécurité Sociale ou MSA:

.....

.....

Personne à contacter en cas d'urgence (autre que les parents) :

Nom:.....Lien éventuel de parenté:.....

N° Tél:..... Portable:.....

Autorise la communication de ses coordonnées: Oui Non (1)

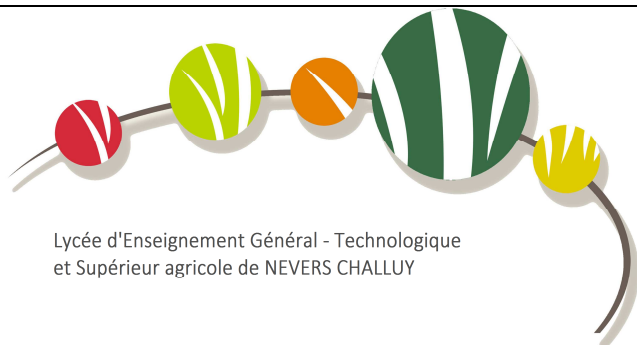
Facturation à adresser à : Père Mère Autre :

COORDONNEES BANCAIRES

Banque:..... Adresse:

RIB:

Compte:.....



Lycée d'Enseignement Général - Technologique
et Supérieur agricole de NEVERS CHALLUY

ADHESION AUX REGLEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

**A RETOURNER AVEC LE DOSSIER
D'ADMISSION**

ADHESION AUX REGLEMENTS DE L'ETABLISSEMENT

Je soussigné (nom de l'étudiant)sollicite une inscription en classe de..... au lycée agricole de Challuy.

Pour cela je certifie avoir pris connaissance

- **du Règlement Intérieur du Lycée *;**
 - **du Règlement Intérieur de la Restauration *;**
 - **du Règlement de l'Exploitation Agricole du lycée*;**
 - **de la Charte Informatique*;**
 - **convention de mise à disposition temporaire d'une chambre étudiante si j'occupe une chambre résidence étudiante**
- et m'engage à les respecter*.**

A _____, le ___/___/20__

Signature de l'étudiant

Signature des responsables légaux (si l'étudiant est mineur)

* documents à télécharger sur le site Internet du Lycée.

Je soussigné (nom de l'étudiant), inscrit(e) en classe desollicite la mise à disposition temporaire d'une chambre étudiante de..... au lycée agricole de Challuy.

- **Pour cela je certifie avoir pris connaissance de la convention* de mise à disposition temporaire d'une chambre étudiante et m'engage à la respecter.**

Signature de l'étudiant

Signature des responsables légaux (si l'étudiant est mineur)

AUTORISATION MEDICALE EN CAS D'URGENCE

Je soussigné, Mme / M. responsable de l'élève (nom de l'étudiant), inscrit(e) en classe deautorise le transport de mon enfant mineur par un service médicale d'urgence et autorise l'intervention d'un médecin.

Signature de l'étudiant

Signature des responsables légaux

**ATTESTATION d'ASSURANCE
Et
UTILISATION D'UN VEHICULE
DEMANDE D'AUTORISATION DE
STATIONNER**

Lycée d'Enseignement Général - Technologique
et Supérieur agricole de NEVERS CHALLUY

Année scolaire 20... / 20....

Je soussigné (e),

Etudiant en classe de :

déclare utiliser :

- une mobylette
- un scooter
- une moto
- une voiture
- un vélo

demande l'autorisation de stationner mon véhicule dans l'enceinte de l'établissement

N° d'assurance et assureur (joindre une photocopie de l'attestation d'assurance) :

- Type du véhicule :
- Marque :
- Couleur :
- Immatriculation :
- Numéro moteur (2 roues) :

L'Etablissement est dégage de toute responsabilité en cas de préjudice pouvant survenir à ce véhicule dans son enceinte.

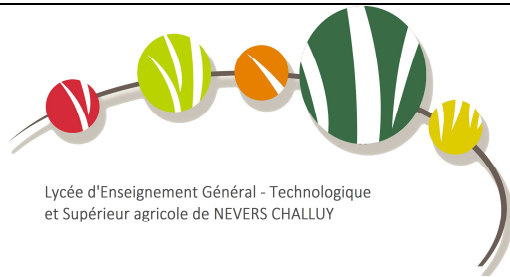
Sous peine d'une interdiction de stationner dans l'enceinte de l'établissement :

Je m'engage à respecter les règles du code de la route et **en particulier les limitations de vitesse (20km/h)** applicables dans l'enceinte de l'établissement

Je m'engage à stationner sur les emplacements uniquement réservés aux élèves et étudiants (voir règlement intérieur).

A _____, Le

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »



Lycée d'Enseignement Général - Technologique
et Supérieur agricole de NEVERS CHALLUY

DECLARATION D'ASSURANCE

cerfa

N ° 50-4214

Identification, adresse, n° de téléphone de l'établissement

Nom de l'étudiant :

Prénom :

Classe :

Nom, prénom du responsable légal si l'étudiant est mineur (1) :

.....

Adresse :

.....

.....

Déclare mon fils – ma fille (1) être garanti(e) contre les risques ci-dessous pour la durée de l'année scolaire 20__ - 20__ par une assurance souscrite auprès de :

Nom de la compagnie d'assurances :

Agence :

Adresse :

Police n°

Risques responsabilité civile, en particulier par rapport :

- au matériel.

Risques individuels, en particulier (1) :

- en activités sportives volontaires (UNSS – Challenges) ;
- bris de lunettes ;
- dommages aux prothèses ;
- dommages dentaires.

Activités sportives spéciales (1) :

- judo, escalade (moins de 2500 mètres), voile, cyclotourisme, rugby, canoë, équitation,...
- Dans le cadre de la pratique de l'équitation, il vous est très vivement recommandé de disposer d'une licence de la Fédération Française d'Equitation

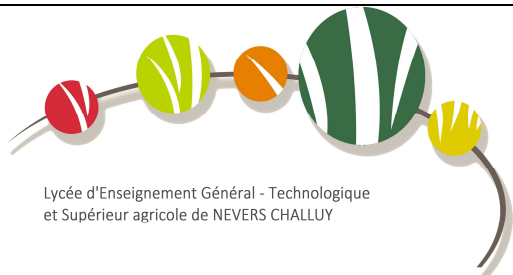
Vu et certifié exact

A, le

A, le

Nom, signature et cachet de l'assureur.

Signature du responsable légal ou de l'étudiant



Lycée d'Enseignement Général - Technologique
et Supérieur agricole de NEVERS CHALLUY

CERTIFICAT MEDICAL D'APTITUDE A LA PRATIQUE DU SPORT

AUTORISATION PARENTALE

UNSS – COMPETITIONS – SPORTS EQUESTRES - RUGBY

Je soussigné, docteur en médecine.....

certifie avoir examiné :

nomprénom.....né (e)
le.....

et n'avoir constaté aucun signe contre indiquant la pratique des sports :

- dans le cadre de l'UNSS et en compétition
- pour les sports équestres (option équitation)
- pour le rugby (option rugby)

(*) rayez la mention inutile

Ale.....

Signature et cachet du médecin

Je soussigné(e)

père, mère, tuteur, représentant légal (1)

autorise (2)

en classe de

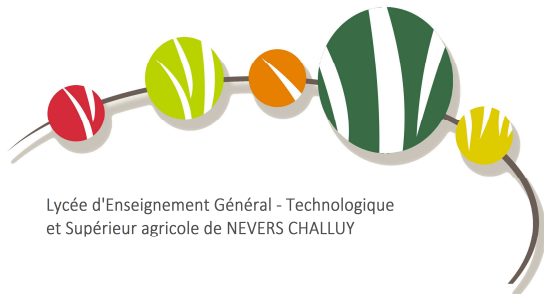
à participer aux activités de l'Association sportive du L.E.G.T.A. de Challuy

et autorise le professeur responsable ou l'accompagnateur, à faire pratiquer en cas d'urgence, une intervention médicale ou chirurgicale en cas de nécessité (3)

Fait à le

Signature du responsable

- (1) Rayer la mention inutile
- (2) Indiquer Nom - Prénom du licencié
- (3) Rayer en cas de refus d'autorisation



Lycée d'Enseignement Général - Technologique
et Supérieur agricole de NEVERS CHALLUY

FICHE D'URGENCE

Année scolaire 20 ../20..

Document non confidentiel valable au lycée ou lors des différents déplacements en France et/ou à l'étranger.

Nom : **Prénom :**
Classe : **Régime :** INT DP EXT INT/EXT
Date de Naissance : **Lieu de naissance :**
Sexe : M F
Numéro de portable de l'élève :

Personnes à prévenir, cochez le représentant légal.

Mère <input type="checkbox"/>	Père <input type="checkbox"/>	Autre <input type="checkbox"/>
Nom :	Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :	Prénom :
Adresse :	Adresse :	Adresse :
.....
.....
Tel domicile :	Tel domicile :	Tel domicile :
.....
Tel travail :	Tel travail :	Tel travail :
.....
Portable :	Portable :	Portable :
.....

Adresse du jeune si différente :

Nom, adresse et téléphone du médecin traitant :

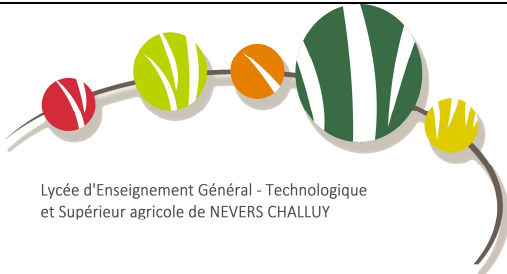
Observations particulières que vous jugerez utiles de signaler (allergies, traitements, précautions à prendre) :

Vaccination antitétanique, date du dernier rappel :

Joindre une photocopie des vaccinations (avec nom de l'élève)

En cas d'urgence, le médecin régulateur du SAMU oriente l'élève ou l'étudiant accidenté ou malade vers l'hôpital le mieux adapté. Le transport est assuré par les services de secours d'urgence.

Dans tous les cas l'élève mineur ne peut quitter l'hôpital qu'accompagné d'un parent ou d'un représentant légal.



Lycée d'Enseignement Général - Technologique
et Supérieur agricole de NEVERS CHALLUY

ENGAGEMENT DE PAIEMENT DE LA PENSION – 1/2 PENSION – FRAIS DIVERS

A remplir par les parents ou toute autre personne se portant garant du paiement de la pension et des frais de scolarité

Je soussigné (e),

Nom (en majuscules), et prénom usuel

Profession: _____

Degré de parenté avec l'élève: _____

Adresse complète: _____

Commune: _____

Code postal: □□□□□

Nom et adresse de l'employeur: _____

M'engage à payer la pension (internat / demi-pension) de :

Nom (en majuscules), et prénom usuel

Elève de la classe de: _____

Pendant la durée de sa scolarité, conformément au tarif en vigueur.

Je paierai cette somme lorsqu'elle sera mise en recouvrement.

A défaut de paiement, je reconnais m'exposer à ce que le recouvrement en soit poursuivi, conformément à la réglementation en vigueur.

A _____, le

Signature